

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 4	13
Total des voix : 13		

Date de convocation
02/10/2025

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Robert LAURENTI** : Valensole ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Laurence DEPIEDS** : Saint Martin de Brômes ; **Laurent GUIOU** : Esparron de Verdon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc-sur-Verdon ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen.

Ont donné pouvoir : [1 voix chacun]

**Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Jacques AVANIAN**  
**Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER**  
**Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Corinne PELLOQUIN**  
**Michèle BIZOT-GASTALDI** (La Palud sur Verdon) à **Jean-Marie PAUTRAT**

Délibération  
n°25\_10\_B8\_06

Validation de la convention financière 2025 avec EDF

Le syndicat mixte du Parc et EDF Hydro Méditerranée ont conclu en 2008 une convention de partenariat qui, après un bilan en 2011 qui a confirmé leur intérêt de poursuivre ce partenariat, a été reconduite en 2017. L'article 6 de la convention précise que la durée de validité de la convention s'étend de sa signature jusqu'à la fin de la période de la Charte du Parc. La convention cadre de partenariat s'est donc terminée le 28 avril 2025 (décret portant renouvellement du classement du Parc naturel régional).

L'année 2025 permet d'avancer sur la reconduction d'une convention cadre de partenariat, dans l'attente une convention financière 2025 hors convention cadre permet d'acter le programme d'actions et l'engagement des parties.

Les deux partenaires poursuivent leur collaboration selon 3 objectifs communs :

1. Agir pour une gestion concertée de la rivière et des ressources en eau
2. Participer à un développement économique et local respectueux du Verdon et de ses ressources
3. Expérimenter, innover, et sensibiliser ensemble pour la mise en œuvre des principes du développement durable

La convention financière annuelle 2025 définit la participation financière d'EDF, ainsi que les engagements des deux parties.

Les aides financières d'EDF prévues pour 2025 portent sur les actions suivantes :

- Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon 2025 – Secteurs haut, moyen et bas Verdon
- Etude de maîtrise d'œuvre pour les réinjections sédimentaires des moyen et bas Verdon
- Dispositif écogardes 2025 – Garde forestière régionale – Mission sûreté sur l'activité hydro-électrique
- Aide globale au fonctionnement du syndicat mixte pour les missions autour du Verdon
- Schéma d'accueil des lacs : installation d'un dispositif de comptage et qualification des flux nautiques
- Label Fête

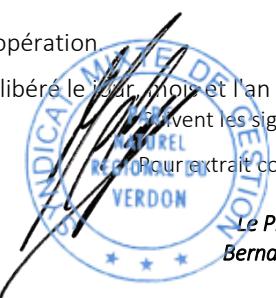
Chacune de ces actions a fait l'objet d'une délibération distincte approuvant le plan de financement de l'opération dont la participation d'EDF faisait partie.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent la convention ainsi présentée,
- autorisent le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
suis-je en ce présent extrait conformément aux signatures

Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le